

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2013**

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil mercredi, le 4 septembre 2013, à compter de 19 h 30, à laquelle sont présents, outre Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Madore, les conseillers suivants :

|                 |         |
|-----------------|---------|
| Benoit Roy      | siège 1 |
| Sylvie Robidas  | siège 2 |
| Vacant          | siège 3 |
| Robert Fontaine | siège 5 |
| Alain Tétrault  | siège 6 |

Absence motivée

|                  |         |
|------------------|---------|
| Vincent Tremblay | siège 4 |
|------------------|---------|

tous formant quorum sous la présidence du Maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Édith Rouleau est aussi présente.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE**

Après avoir constaté le quorum, monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h.

**2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire fait la lecture de l'ordre du jour ci-dessous reproduit.

**Résolution 2013-06-224**

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,  
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

D'accepter l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire qui est le suivant :

1. Ouverture de la séance par le Maire;
2. Acceptation de l'ordre du jour;
3. Rallongement d'égout;
4. Période de questions portant uniquement sur les points du présent ordre du jour;
5. Levée de la séance extraordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**3. RALLONGEMENT D'ÉGOUT**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LE POINT DU PRÉSENT ORDRE DU JOUR**

Aucun-e citoyen-ne est présent-e parmi l'assistance.

**5. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire déclare la levée de la séance extraordinaire à 20 h 35.

---

Jacques Madore, maire

---

Édith Rouleau, directrice générale et  
secrétaire-trésorière